



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

PAH

Question écrite n° 39363

Texte de la question

M. Jacques Pelissard appelle l'attention de M. le ministre délégué au logement sur la dotation de la prime à l'amélioration de l'habitat (PAH). Dans le cadre des mesures prises par le Gouvernement le 30 janvier dernier en faveur du logement locatif et du logement des propriétaires occupants, il a été prévu d'augmenter cette PAH de 200 millions de francs. La situation de la PAH dans le Jura est particulièrement préoccupante, puisqu'au 31 décembre 1995, la liste d'attente représentait 413 dossiers, correspondant à environ 4,8 millions de francs. Le département souhaiterait bénéficier d'une enveloppe en rapport avec ses besoins. Il lui demande, en conséquence, selon quels critères va s'opérer la répartition de l'abondement de 200 millions de la PAH entre les départements.

Texte de la réponse

Comme l'indique l'honorable parlementaire, le Gouvernement a décidé de compléter la dotation de la prime à l'amélioration de l'habitat (PAH) de la loi de finances par une dotation complémentaire de 200 MF dans le cadre du plan de soutien de l'emploi, ce qui porte les crédits PAH à 805 MF pour 1996. Cet effort exceptionnel devrait permettre de satisfaire l'essentiel des besoins des régions. La région Franche-Comté bénéficie pour 1996 d'une dotation de 17,66 MF à laquelle s'ajoute une délégation complémentaire de 4,85 MF. Il convient de rappeler que ces crédits sont déconcentrés. Il appartient au préfet de région de répartir les crédits dont il dispose entre les départements de sa région en fonction des priorités locales. Toutefois, compte tenu de l'importance des besoins au plan local, il revient à chaque préfet de mettre en œuvre des politiques adaptées en définissant des priorités locales, celles-ci étant validées par les conseils départementaux de l'habitat. De ce fait, la mise en œuvre de ces politiques locales d'attribution permettra d'éviter la constitution de files d'attente importantes dans l'instruction des dossiers de PAH.

Données clés

Auteur : [M. Pélissard Jacques](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39363

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 1996, page 2826

Réponse publiée le : 15 juillet 1996, page 3877